FORMATION ET CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Thierry Casella représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ATSI, atteste que :

Karim HAROUN

salarié de l'entreprise INTERIM QUALITE, a suivi l'action :

N1 France Chimie IDF (sécurité des personnels des entreprises) .

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
Action de formation

qui s'est déroulé du 15/06/2026 au 15/06/2026, sur une durée totale de 7h00.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques

Fait à 4, avenue du Bouton d'Or 94370 Sucy en Brie
Le 15/06/2026

Cachet et signature

ATSI IDF
6, avenue des Coquelicots
94380 Bonneuil sur Marne
Siren 818 136 103
N° déclaration d'activité 11.93.07269.93

Le certificat de réalisation n'atteste pas la réussite de la formation.